Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Îles
Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA 61e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DES ÎLES, TENUE LE 12 NOVEMBRE 2024, À 19 H, À LA SALLE CAROLE REID AU 2E ÉTAGE DU MAILLON

PRÉSENCES :

Mmes Sophie Doucet, **secrétaire et présidente-directrice générale**
Marie-Claude Jomphe, membre désigné - comité des infirmières et infirmiers (CII)
Nancy Leblanc, membre désigné - comité des usagers (CU)
Marie-Josée Noël, membre indépendant - compétence en ressources immobilières, informationnelles ou humaines
Dre Nadine Packwood, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)
MM Francis Simard, président, membre indépendant - compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité
Gaston Bourque, **vice-président**, membre indépendant - expertise en réadaptation

PAR TEAMS :

Mme Annie-Claude Arseneau, représentante de la Fondation Santé de l'Archipel

ABSENCES :

Mmes Isabelle Daigneault, membre désigné - comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP)
Céline Decoste, membre indépendant - expertise en protection de la jeunesse
Annick Nadeau, membre nommé par la ministre - milieu de l'enseignement
Dr Simon Lajeunesse, membre désigné - conseil des médecins, dentistes et pharmacie (CMDP)

INVITÉS :

Mme Chantal Provost, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique
Sophie-Anne Girardin, commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Lucie Dufresne, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de maltraitance
Dre Françoise Giard, directrice des services professionnels et hospitaliers
M. Claude Cyr, directeur des services administratifs

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Après vérification des présences et constatation du quorum, le président, M. Francis Simard, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h 17.

2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le président vérifie auprès des membres s'ils souhaitent déclarer un potentiel conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce jour. Aucune déclaration à signaler.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 61e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 12 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION No 2024-11-1073

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux :
   4.1. Séance ordinaire du 23 septembre 2024

CORRESPONDANCE

5. Correspondance

Période de questions réservée au public
(Pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

DOSSIERS – INFORMATION

6. Information de la Présidence-direction générale
7. Nouvelles de la Fondation Santé de l'Archipel
8. Présentation de la politique maltraitance
9. Rapport trimestriel - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
10. Rapport trimestriel - Incidents et accidents
11. Rapport trimestriel - prévention et contrôle des infections
12. Rapport trimestriel - Application des mesures de contrôle
13. Rapport trimestriel - Mise sous garde préventive, provisoire et autorisée

DOSSIERS – DÉCISION

14. Rapport trimestriel AS-617 à la P6
15. Répertoire des conditions de travail des employés syndicables non syndiqués et des employés non syndicables du réseau de la santé et des services sociaux
16. Gestion des effectifs médicaux (nominations, départs, congés)

AUTRES SUJETS

17.
18. Prochaine séance
19. Levée de la séance

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition dument appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la 60e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 23 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2024-11-1074

CORRESPONDANCE

5. CORRESPONDANCE

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS — INFORMATION

6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE

M. Simard invite Mme Sophie Doucet, présidente-directrice générale à présenter ce point.

CHSLD des Îles-de-la-Madeleine : L'administration provisoire du CHSLD des Îles-de-la-Madeleine est confiée au CISSS des Îles. Mme Doucet agira comme fondée de pouvoir afin de gérer les ressources et s'assurer de la continuité des opérations pour que les résidents reçoivent tous les soins et services appropriés. La mise en place de l'administration provisoire est prévue pour une durée de 180 jours, mais pourrait être prolongée au besoin.

Projet logements : L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 octobre dernier. Mme Doucet mentionne que le bâtiment serait dérogatoire en raison du nombre d'étages, de logements et de case de stationnements. Une rencontre est prévue le 13 novembre entre la Municipalité et le CISSS des Îles. Dossier à suivre.

19 h 30 : Annie-Claude Arseneau quitte la réunion

7. NOUVELLES DE LA FONDATION SANTÉ DE L'ARCHIPEL

Madame Doucet mentionne que la Fondation se porte très bien.

Journée de planification stratégique : Cette journée s'est tenue le 27 septembre dernier.

Collecte de fonds Équipée Santé 2024 a été un grand succès dépassant largement l'objectif initial de 25 000 $. Un montant de plus de 35 000 $ a été amassé.

Le mur d'étoiles : Les demandes pour l'achat de plaques augmentent de semaine en semaine et l'intérêt pour ce projet est en pleine expansion.

Vague d'Espoir 2025 : L'édition annuelle de Vague d'Espoir sera le 1er janvier 2025.

Une vidéo promotionnelle pour la Fondation et Vague d'Espoir sera bientôt lancée afin de renforcer notre visibilité et nos initiatives.

8. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS ET TOUTE PERSONNE EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

M. Francis Simard, président, invite Mme Lucie Dufresne, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de maltraitance à présenter le prochain point.

La loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité a été sanctionnée le 30 mai 2017. Elle prévoit différentes mesures visant à lutter contre la maltraitance. Les membres ont reçu la présentation expliquant les principaux changements et sont invités à poser leur question.

9. RAPPORT TRIMESTRIEL – COMMISSAIRE AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES

M. Francis Simard, président, invite Mme Sophie-Anne Girardin, commissaire aux plaintes et à la qualité des services à présenter le prochain point.

Mme Girardin, présente les rapports trimestriels des plaintes couvrant la période du 1er avril au 30 septembre 2024. Ce sont 21 dossiers de plaintes, d'assistances et d'interventions qui ont été traités pendant cette période. Les motifs sont au niveau financier, sur les soins et services dispensés, pour l'attente de résultat très longue et la maltraitance. Les membres sont invités à poser leur question.

10. RAPPORT TRIMESTRIEL – INCIDENTS ET ACCIDENTS

M. Francis Simard, président, invite Mme Chantal Provost, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique à présenter le prochain point.

Mme Provost présente le rapport trimestriel des incidents et accidents pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2024. Le rapport fait état d'un total de 150 déclarations d'incidents et d'accidents. On remarque une augmentation comparativement au même trimestre l'année précédente. En ce qui concerne les types d'événements, les erreurs liées aux médicaments demeurent les plus fréquentes avec 45,3 % des déclarations. Les erreurs liées aux chutes se situent au second rang, à 36 %. En ce qui a trait à la gravité des événements, 89,7 % des déclarations réfèrent à des événements sans conséquence pour les usagers (gravité A à D). Les tableaux détaillés du type d'événement par période, de gravité par installation et de gravité par type d'événement sont inclus au rapport déposé. Les membres ont reçu le rapport et sont invités à poser leur question.

11. RAPPORT TRIMESTRIEL – PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

M. Francis Simard, président, invite Mme Sophie Doucet, à présenter les deux prochains points.

Madame Doucet présente le tableau de surveillance périodique en prévention et contrôle des infections en tenant compte des indicateurs prioritaires retenus par l'établissement. Le rapport couvre la période du 1er juillet au 30 septembre 2024. Les membres ont reçu le rapport et sont invités à poser leur question.

12. RAPPORT TRIMESTRIEL – APPLICATION DES MESURES DE CONTRÔLE

Le rapport qui couvre la période du 1er juillet au 30 septembre 2024. Pour la période, nous avons une mesure à l'unité multiclientèle ainsi qu'une mesure à unité de soins critiques. Pour le CHSLD Eudore-LaBrie, nous avons dû appliquer deux mesures de contrôle. Les membres sont invités à poser leur question.

13. RAPPORT TRIMESTRIEL – MISE SOUS GARDE PRÉVENTIVE, PROVISOIRE ET AUTORISÉE

Dre Françoise Giard, directrice des services professionnels et hospitaliers présente le rapport trimestriel des mises sous garde préventives, provisoires et autorisées au CISSS des Îles. Le rapport couvre la période du 1er juillet au 30 septembre 2024. Les membres sont invités à poser leur question.

DOSSIERS-DÉCISION

14. RAPPORT TRIMESTRIEL AS-617 À LA P6

M. Francis Simard, président, invite M. Claude Cyr, directeur des services administratifs, à présenter le prochain point. Les membres ont reçu les documents et sont invités à poser leur question. Les principaux éléments composant le rapport trimestriel sont présentés de manière plus détaillée lors des rencontres du comité d'audits.

ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) ;

ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations ;

ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S- 4.2) oblige le président-directeur général à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre ;

ATTENDU QUE les discussions entre la Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget au MSSS et la PDG de l'établissement au cours de l'été 2022 justifiant les causes du déficit attribuable à la main-d'œuvre indépendante.

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Adopter le rapport trimestriel de la période 6 2024-2025 se terminant le 30 septembre 2024, du CISSS des Îles comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats déficitaires combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations d'un montant de 6 786 576 $. Ce déficit prévu intègre les écarts de coûts générés par les composantes les plus significatives que sont le recours à la main-d'œuvre indépendante et ses frais connexes pour une somme de 5,2 M$ ainsi que le manque à gagner concernant l'évolution inflationniste atteignant 1,7 M$ dont les directives de financement, comparativement aux dernières années, ont été révisées en cours de 2024-2025 et annulant le revenu annuel qui aurait été attendu dans ce dossier.

Autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale du CISSS des Îles à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^{O} 2024-11-1075

15. RÉPERTOIRE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS SYNDICABLES NON SYNDIQUÉS ET DES EMPLOYÉS NON SYNDICABLES DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

M. Francis Simard, président, invite M^{me} Sophie Doucet, présidente-directrice générale, à présenter ce point. M^{me} Doucet mentionne qu'une nouvelle version du répertoire des conditions de travail pour le personnel SNS (syndicable non syndiqué) est disponible. Les membres ont pris connaissance du document et ils sont invités à poser leur question.

CONSIDÉRANT QUE la circulaire 2024-017 sur les conditions de travail des employés syndicables non syndiqués (SNS) et des employés non syndicables (NS) du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) est officiellement en ligne.

CONSIDÉRANT QUE l'application de ses nouvelles conditions de travail sera effective à compter du 17 novembre 2024.

SUR PROPOSITION APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil d'administration du CISSS des Îles adopte le répertoire des nouvelles conditions de travail des employés syndicables non syndiqués (SNS) et des employés non syndicables (NS) du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). La date d'entrée en vigueur est le 17 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION N^{O} 2024-11-1076

16. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

Lors de la réunion tenue le 24 octobre 2024, les membres du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de l'Archipel ont pris connaissance des demandes comme membres actifs et recommandent les nominations.

Sur proposition dument appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte les nominations suivantes :

Nomination comme membres actifs :

- **Dr Handsun Xiao (03-474), Omnipraticien**
  Privilèges de membre actif dans le Département de médecine générale, jusqu'au 31 décembre 2025, avec privilèges à l'hospitalisation, en soins à domicile et longue durée et prise en charge en CLSC.
- **Dre Anne-Sophie Tremblay (06-971), Omnipraticienne**
  Privilèges de membre actif dans le Département de médecine générale, jusqu'au 31 décembre 2025, pour une pratique à l'hospitalisation et à l'urgence.
- **Dre Christina Gravel (06-966), Omnipraticienne**
  Privilèges de membre actif dans le Département de médecine générale, jusqu'au 31 décembre 2025, pour une pratique en obstétrique et à l'hospitalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2024-11-1077

AUTRES SUJETS :

17. Aucun point ajouté à l'ordre du jour.

18. PROCHAINE SÉANCE

Les membres présents à la séance ordinaire manifeste leur intérêt à poursuivre pour la transition au conseil d'administration d'établissement (CAE). Un sondage sera envoyé aux membres afin de planifier la prochaine rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION Nº 2024-11-1078

Francis Simard
Président

Sophie Doucet
Secrétaire du conseil